

**Dossier**

**Bourse équipement des sites naturels d’escalade**

Comité demandeur :

Nom du responsable équipement assurant le suivi de cette demande :

Courriel :

🕿 :

Si un club est missionné comme gestionnaire de la falaise par le comité territorial (ou exceptionnellement si la demande émane d’un club gestionnaire d’une falaise) :

Nom du club :

Numéro d’affiliation FFME :

Contact responsable SNE du club :

Courriel :

🕿 :

# Date limite de dépôt des dossiers : 29 septembre 2017

Envoyer les dossiers au format informatique à Marco Troussier : m.troussier@ffme.fr . Les dossiers papiers ne sont pas acceptés.

# Présentation de la falaise et des équipeurs

Nom de la falaise :

Adresse de la fiche dans l’annuaire FFME :

Département : Commune :

Classement du site : Site sportif – Site sportif avec Secteur découverte – Terrain d’aventure

Est-ce l’équipement d’un secteur « découverte » ?  OUI NON

La falaise est-elle conventionnée ? OUI NON

En cours de conventionnement (nouvelle politique) ? OUI NON

**Compléter le tableau relatif au niveau des voies de la falaise**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Niveau des voies | 3 | 4 | 5 | 6 | 7a | 7b au 7c | 8a et + |
| Nombre de voies |  |  |  |  |  |  |  |

**Nombre total de voie du 3 au 7a** :

**Nombre total de voie du 7b au 9c** :

**Nombre de voies concernées par le rééquipement et l’entretien** :

**Nom du responsable équipement du site, ses qualifications** :

**Nom des équipeurs du site, leurs qualifications** :

Faut-il prévoir une formation d’équipeur dans votre département : OUI NON

**De manière synthétique, justifiez l’intérêt fédéral fort du site :**

# Les travaux

**Nature des équipements à réaliser** (détaillez à l’aide du fichier, relais, amarrages) pour la mise en conformité du site :

**Echéancier des travaux** : date de début et de fin prévisionnelles

**Organisation des travaux :**

1. **Les travaux sont effectués directement par le comité à titre gratuit : OUI NON**
2. **Les travaux sont effectués par le comité et font l’objet d’un contrat de prestation (un marché) entre le propriétaire du site et le comité : OUI NON**

**Attention,** dans ce cas, le comitédoit souscrire le contrat d’assurance Responsabilité Civile Activités de Service ALLIANZ FFME.

1. **Le comité n’effectue pas les travaux directement mais les fait réaliser par une structure chargée des travaux par contrat : OUI NON**

**Attention :** intégrer à cette demande les contrats (projet de contrat) passés avec la structure chargée des travaux (Travailleurs indépendants, auto entrepreneur, société…). Ces contrats doivent faire apparaitre les assurances des intervenants.

**Prévision de suivi de la falaise après mise en conformité** : qui, fréquence des visites, travaux d’entretien prévus.

# Le coût des travaux et les financeurs éventuels

**Budget prévisionnel détaillé** du rééquipement et entretien de la falaise : dépenses et recettes.

Pour toute la partie achat de fournitures : les devis TTC fournisseurs (ou les coûts fournisseurs) devront être joints à cette demande.

Attention pour le choix des amarrages, choisir des points d’amarrages conformes à la norme EN959, et à la norme d’équipement des sites et voies d’escalade <http://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/reglements/escalade/2013-normes-equipement.pdf>

# Pièces à joindre

**Obligatoires :**

* Registre de suivi du site (à faire dans l’intranet dès mis à disposition)
* Devis des fournitures de rééquipement : Faire apparaitre clairement, matériel d’équipement (amarrages, relais complets, perforateurs…) et matériel de sécurité (ASAP, cordes statiques, casques, chaussures de sécurité…), TTC.

**Si nécessaire pour compléter le dossier :**

* Topo du site ou image du site, du secteur…
* Une copie du contrat RCAS Allianz FFME pour les travaux des comités faisant l’objet d’un contrat de prestation entre le comité et le propriétaire.
* Une copie du contrat quand le comité n’effectue pas les travaux directement mais les fait effectuer par une autre structure.

**Les dossiers incomplets ne pourront être traités par la commission SNE.**

**Rappel : envoi des demandes au format informatique à l’adresse** **m.troussier@ffme.fr** **avant le : 29 septembre 2017**

**Réunion de la commission d’attribution fin octobre.**